

SAINT-ETIENNE-DE-TINÉE

PROJET DE REMONTÉE MÉCANIQUE

« RIOU - SAUMA LONGUE » SUR LA STATION D'AURON

NOTE INTÉRÊT GÉNÉRAL

1. PRÉSENTATION DU SECTEUR

Le projet objet de la présente procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) consiste à créer une nouvelle télécabine dite « du Riou - Sauma longue », ainsi que sa gare intermédiaire sur le secteur Chastellares sur le site de l'actuel parking des pistes, au sein du domaine skiable de la station d'Auron. Cette station de ski de la haute vallée de la Tinée, se situe sur la commune de Saint-Etienne-de-Tinée qui appartient à la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA).

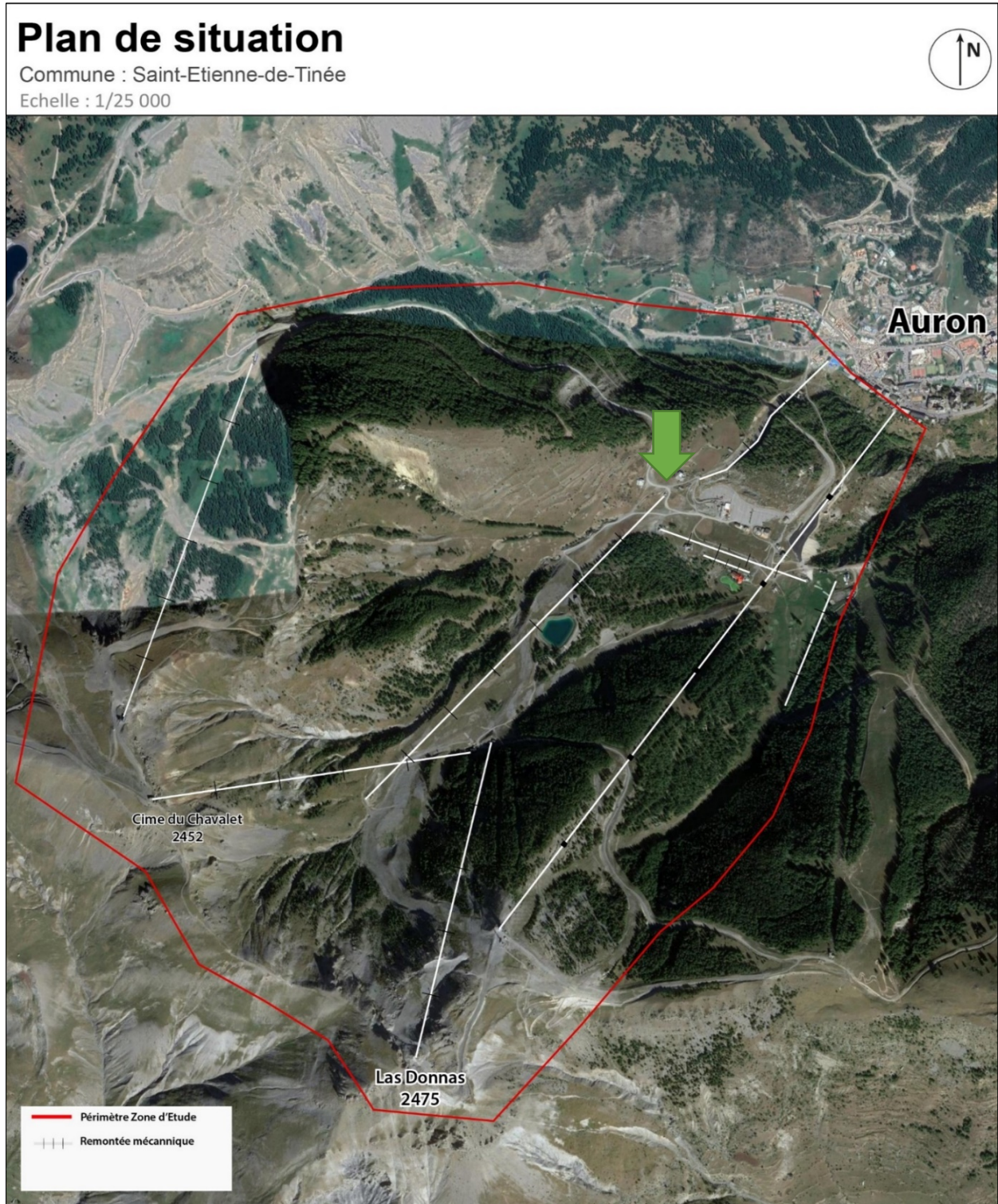
Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de restructuration du domaine skiable, portant notamment sur le grand secteur de « Las Donnas » au sein duquel se situe le secteur de Chastellares. Ce dernier est classé pour partie en zone à urbaniser stricte - 2AU et pour partie en zone naturelle correspondant au domaine skiable - Ns au PLUm.

Les principaux objectifs de ce programme de restructuration de la station d'Auron consistent à :

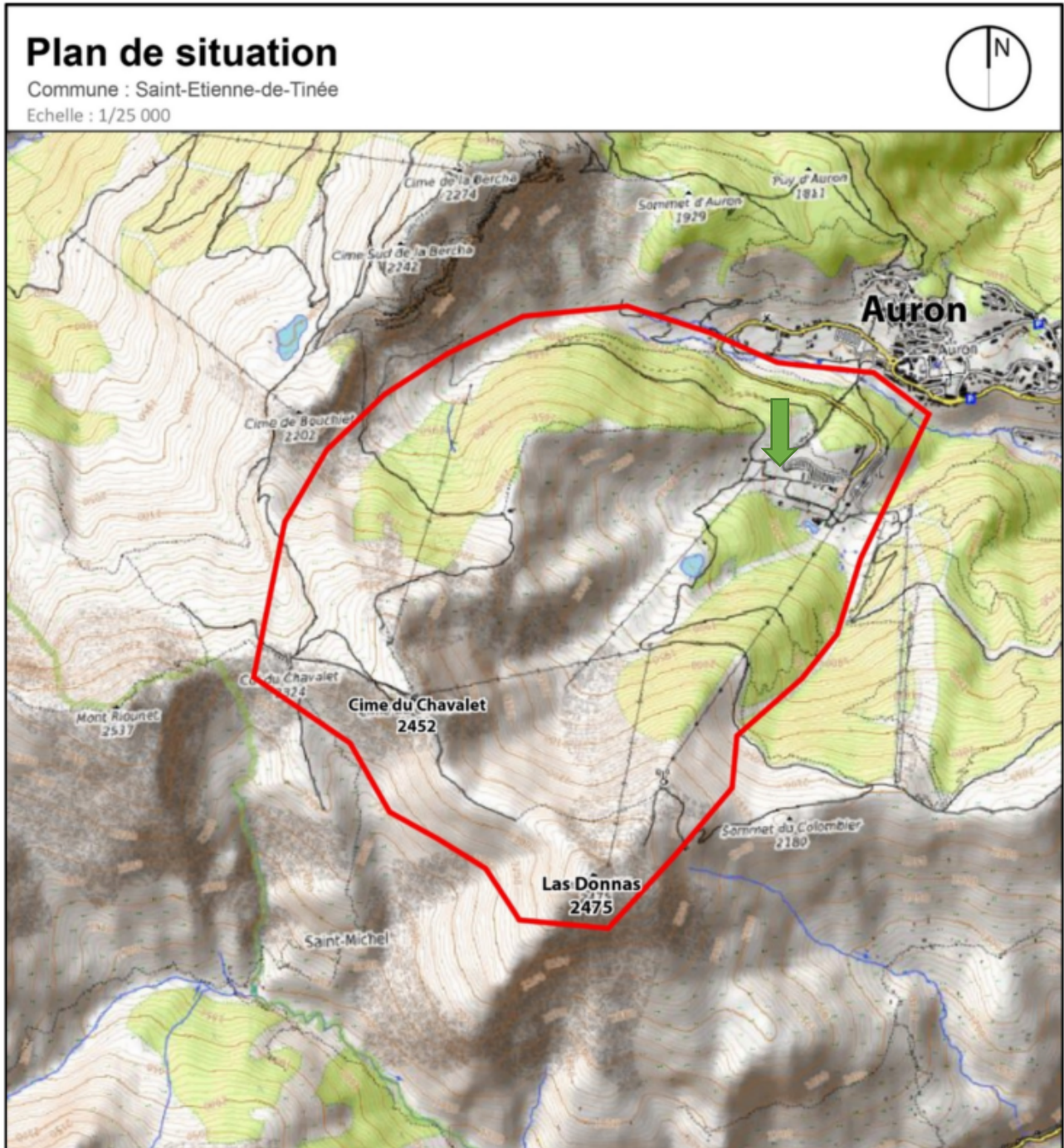
- Améliorer le confort des usagers par la modernisation des remontées mécaniques,
- Améliorer l'accessibilité du secteur par le réaménagement des remontées mécaniques (démontage, création),
- Sécuriser l'apport en neige de culture pour les prochaines décennies, et réhabiliter le réseau neige,
- Améliorer le front de neige,
- Sécuriser le secteur.

Le projet de création de la télécabine et de sa gare intermédiaire s'implante sur les parcelles AK 204, 207, 208, 376 et 509, ainsi que sur une parcelle non cadastrée correspondant au domaine public. Les parcelles susvisées appartiennent à la commune de Saint-Etienne-de-Tinée, qui a mis à disposition du Syndicat Mixte des Stations du Mercantour les terrains du domaine skiable de la station, afin de lui permettre la gestion de l'activité.

Des plans et cartes de situation sont présentés ci-après.



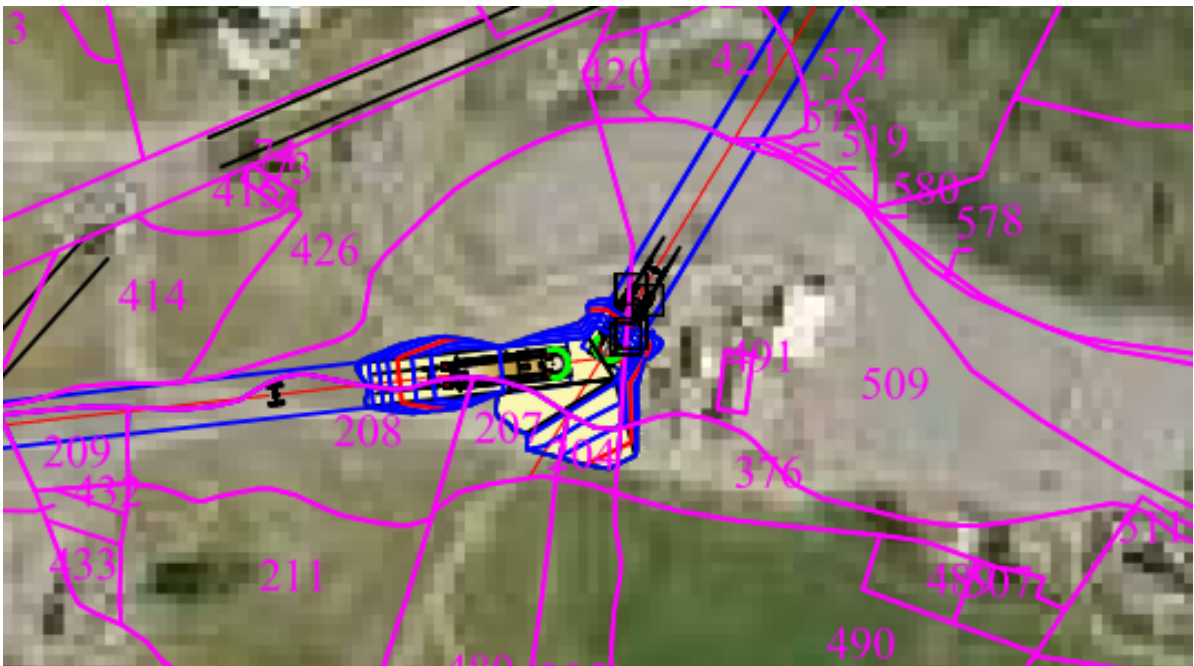
Périmètre du secteur Las Donnas en rouge et site du projet d'implantation de la gare intermédiaire de la nouvelle télécabine au niveau de la flèche verte



Périmètre du secteur Las Donnas en rouge et site du projet d'implantation de la gare intermédiaire de la nouvelle télécabine au niveau de la flèche verte



Site d'implantation de la gare intermédiaire au sein des zones 2AU et Ns du PLUm



Parcelles concernées par l'implantation de la gare intermédiaire

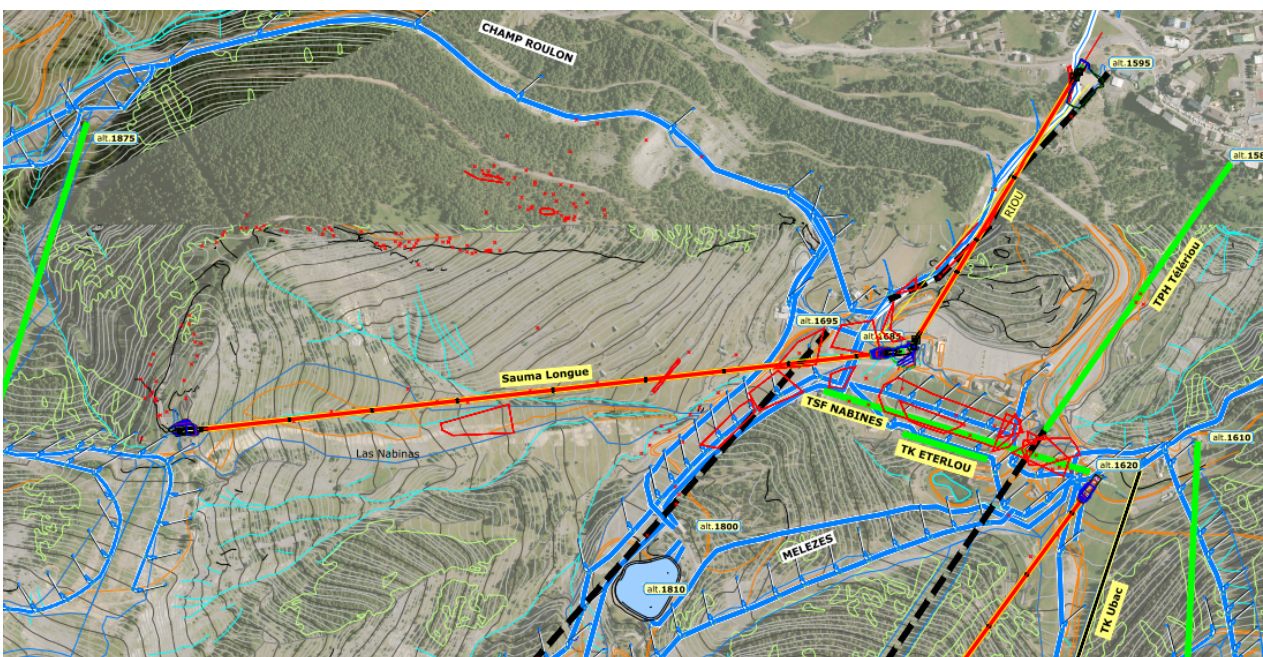
2. PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet objet de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm porte sur la création d'une nouvelle infrastructure de type télécabine débrayable à deux tronçons, nommés Riou en partie basse et Sauma longue en partie haute, avec l'implantation d'une gare intermédiaire au niveau du parking existant « des pistes ». Cette télécabine a vocation à remplacer les remontées mécaniques existantes que sont le téléski du Riou et le télésiège des Prés. Elle permettra d'assurer un important débit, de l'ordre de 3000 pax/heure, au départ du village d'Auron.

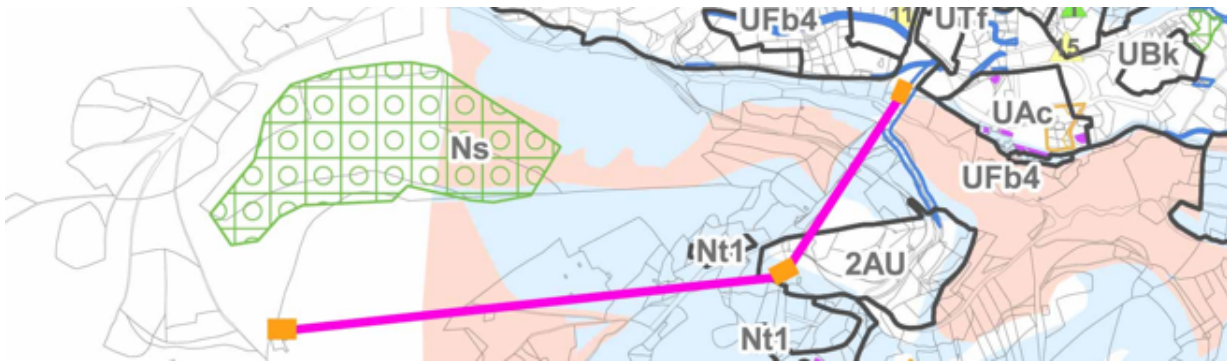
Ce projet améliorera le confort des usagers par la modernisation des remontées mécaniques existantes et vieillissantes, ainsi que l'accessibilité du secteur par le réaménagement des remontées mécaniques sous dimensionnées, notamment en période de pleine activité. Le front de neige sera ainsi requalifié par un aménagement qualitatif et moderne.

Il participera à l'amélioration globale des équipements du domaine skiable d'Auron et confortera le positionnement de la station et son rayonnement à l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Ce projet de création d'une nouvelle remontée mécanique comprend la réalisation d'une gare intermédiaire qui s'implantera sur l'actuel parking « des pistes » en grande partie artificialisé.



En rouge : création de nouvelles remontées mécaniques ; en noir : suppression de remontées mécaniques existantes ; en vert : remontées mécaniques existantes conservées.



Projet reporté sur le fond du zonage du PLUm

3. JUSTIFICATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET

3.1 UN PROJET CONCOURANT À LA MODERNISATION ET À LA PÉRENNISATION DE LA STATION DE SKI D'AURON

Les nouveaux aménagements prévus sur le secteur de Las Donnas s'inscrivent dans l'objectif global du Syndicat Mixte des Stations du Mercantour de pérenniser la vitalité économique du territoire et de la station d'Auron pendant la totalité de la saison.

En effet, certaines pistes ont connu des difficultés d'exploitation lors des dernières saisons, par manque de neige naturelle engendré par le changement climatique, et notamment sur la partie basse du secteur concerné.

Le secteur de Las Donnas est le secteur historique du développement de la station, dont l'équipement emblématique est le téléphérique « Télériou ». Il s'agit du secteur le plus vaste et le plus fréquenté de la station. Différentes analyses ont montré que les remontées actuellement présentes sur le secteur de Las Donnas sont vieillissantes, peu fonctionnelles et inconfortables pour les usagers. Elles apparaissent également sous dimensionnées par rapport à leur fréquentation aux pics de la saison d'hiver.

Enfin, des études sur l'enneigement actuel et futur de la station permettent de démontrer l'intérêt de restructurer le secteur, d'un point de vue des remontées mécaniques et équipements de neige de culture, pour privilégier les zones dont l'enneigement futur sera le plus important.

Le projet global de restructuration de la station a donc été étudié en tenant compte des secteurs du domaine skiable qui bénéficient du meilleur enneigement naturel, ce qui, dans un contexte de changement climatique, permettra la pérennité de la station en limitant le recours à la neige artificielle et donc la préservation de la ressource en eau. En tout état de cause, il améliorera la situation de la station de ski de ce point de vue.

De plus, la modernisation des remontées mécaniques pour celles nouvellement construites concourent à un objectif secondaire général de baisse des consommations électriques et énergétiques.

Le projet de création de la nouvelle télécabine et de sa gare intermédiaire dans le secteur Chastellares participe pleinement à la restructuration globale de la station de ski d'Auron et concourt ainsi à répondre aux objectifs susvisés.

Les gares intermédiaires, correspondant à la gare d'arrivée du premier tronçon (télécabine du Riou) et à la gare de départ du second tronçon (télécabine de Sauma longue), ne peuvent pas être décalées au regard de la proximité avec des constructions existantes (règles de sécurités et d'incendies) et pour ne pas empiéter sur le domaine skiable, ce qui risquerait de créer un goulot d'étranglement entre les pistes et le télésiège de Nabinas existant. Le projet de télécabine de Riou - Sauma longue étant une pièce maîtresse du plan de restructuration de la station d'Auron, sa réalisation est nécessaire.

3.2 COHÉRENCE DU PROJET AU REGARD DE LA DTA DES ALPES-MARITIMES ET DU PLUM

S'inscrivant dans un des objectifs de la Loi Montagne de trouver un équilibre entre le développement et la protection de la montagne, la directive territoriale d'aménagement (DTA) des Alpes-Maritimes identifie la déprise humaine et la régression des activités gestionnaires de l'espace comme principales menaces pesant sur le Haut-Pays. Elle précise que la présence humaine est la condition indispensable à la préservation de la qualité patrimoniale du Haut-Pays. Pour remédier à cela, la DTA propose la diversification des produits touristiques pour développer durablement le Haut-Pays.

Le projet pérennisera les activités liées à la pratique du ski sur le territoire de Saint-Etienne-de-Tinée et confortera l'économie touristique du Haut-Pays, permettant ainsi de préserver et développer les emplois liés à celle-ci, et par conséquent de maintenir la population dans la commune et au sein de la vallée. Avec 300 000 « journées-skieur » comptabilisées en moyenne par saison (hors période COVID-19), le secteur représente 300 emplois dont 250 saisonniers dans les remontées mécaniques. Les estimations ont démontré qu'un emploi dans les remontées mécaniques génère 5 à 6 emplois. La station d'Auron est un maillon incontournable de la structuration économique et sociale de la Haute Tinée. Elle constitue une source essentielle de revenus et participe activement au maintien du tissu économique rural et à l'entraînement de l'économie.

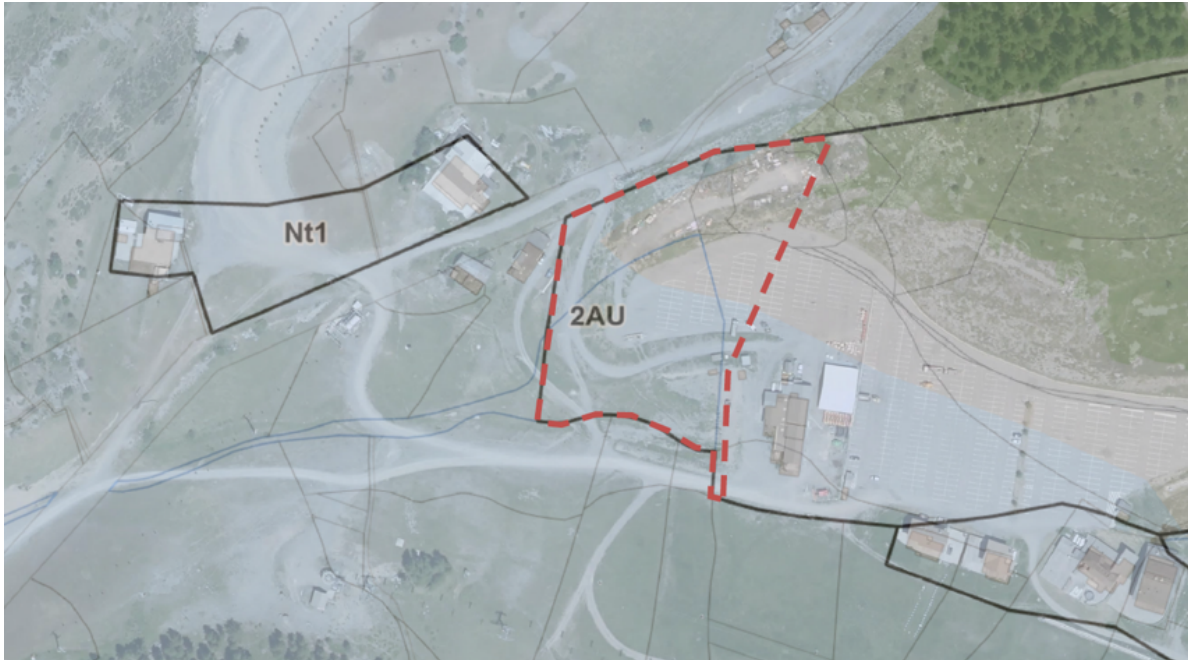
Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUm fixe certaines orientations en faveur de la dynamisation des activités touristiques et de loisirs liées à la montagne, tout en préservant les milieux. Il vise la restructuration des stations d'Auron et d'Isola en s'appuyant sur le renforcement des cœurs de station et sur le développement de certains secteurs indispensables à leur essor.

Ce projet s'inscrit pleinement dans ces orientations puisqu'il concourt à la restructuration globale du domaine skiable de la station d'Auron et participe ainsi à la dynamisation des activités touristiques et de loisir de montagne en améliorant le fonctionnement de ses équipements et le confort pour les usagers.

Toutefois, les dispositions réglementaires instaurées dans le PLUm sur le secteur de Chastellares classé en zone à urbaniser stricte - 2AU n'autorisent pas la réalisation du projet d'implantation de la gare intermédiaire de la télécabine. C'est pourquoi, une mise en compatibilité de ces dispositions devra être effectuée dans le cadre de la procédure de déclaration de projet.

Aussi, au regard de l'impossibilité technique de décaler la gare d'arrivée de la télécabine du Riou, une modification du zonage devra être réalisée.

Un reclassement d'une partie de la zone 2AU vers la zone Ns attenante, autorisant notamment les constructions et installations destinées à l'aménagement du domaine skiable, telles que les gares et les supports d'engins de remontées mécaniques, est donc envisagé.



Partie de la zone 2AU devant faire l'objet de la mise en compatibilité